Résolution présentée par la délégation de la République démocratique populaire Lao

Thème — Les objectifs du développement durable.

Concerne — La lutte contre l'exode des cerveaux et de la main d'œuvre.

L'Assemblée Générale,

Préoccupée — par l'exode des cerveaux (5,5% à 18,4%) dans les pays en développement,

Constatant — que les salaires dans les pays développés (13 fois plus élevés que dans les pays en développement) sont plus attrayants et donnent une meilleure qualité de vie,

Inquiète — le gouvernement laotien de perdre sa jeunesse, ses forces vives et ses cerveaux,

Soulignant — que la formation d'un travailleur représente un investissement important (350€/mois au Laos) et que cette perte de main d'œuvre peut ralentir le développement économique,

Notant — que les pays en développement n'ont pas recours à des ressources financières importantes pour former de nouveaux travailleurs et avoir des emplois attrayants,

Reconnaissant — que la mobilité internationale des travailleurs est un droit et qu'il est impossible de le retirer,

Convaincue — qu'une coopération entre les pays en développement et développés, ainsi que les entreprises internationales permettrait de trouver un recours à l'exode de la main-d'œuvre et des cerveaux,

Motivée — d'apporter des solutions pour combattre l'exode de cerveaux des pays en développement,

Décide
- de créer un mécanisme international 'BRIDGE' (Brain, ressources, international development, and global employment) pour favoriser une mobilité internationale qui bénéficie aux travailleurs, pays d'origine et entreprises étrangères ;
- que les fonds récoltés par le mécanisme contribueront au développement de nouvelles formations et améliorera l'accès à une meilleure éducation afin de former de nouveaux travailleurs;
- qu'une autre partie des fonds sera consacrée à la réduction de la dette publique des pays d'origine, en partie pour compenser la perte de recettes fiscales et soutenir le développement économique du pays;

Le texte français fait foi.